

## TAXE DE SEJOUR 2010

La taxe de séjour est applicable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 sur les communes du Syndicat Mixte des 3 Lacs : ANZEME, LE BOURG D'HEM, LA CELLE DUNOISE, CHAMPSANGLARD et JOUILLAT.

### Tarifs :

Catégorie de l'hébergement	Tarif
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles et plus	1,00 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles	0,70 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles	0,60 €
Hôtels, résidences et meublés 1 étoile	0,40 €
Hôtels, résidences et meublés classés sans étoile	0,20 €
Campings 3 et 4 étoiles	0,20 €
Campings 1 et 2 étoiles	0,20 €

### Exonérations :

- Les enfants de moins de 16 ans
- les mineurs pendant leurs congés dans des centres de vacances agréés
- les bénéficiaires d'aides sociales (Invalides, R.M.Istes...)
- les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leur profession

### Réductions :

Les membres de familles nombreuses **porteurs de la carte** d'identité délivrée en vertu du décret du 1<sup>er</sup> Décembre 1980 bénéficient des réductions suivantes :

- 30% pour les familles comprenant trois enfants de moins de 18 ans
- 40% pour les familles comprenant quatre enfants de moins de 18 ans
- 50% pour les familles comprenant cinq enfants de moins de 18 ans
- 75% pour les familles comprenant six enfants de moins de 18 ans